

# Ouverture d'une phase d'examen approfondi dans le cadre du projet de création d'une entreprise commune par les groupes Aéroport de Paris et Select Service Partner

Publié le 09 janvier 2023

---

Le 28 octobre 2022, les groupes Aéroport de Paris et Select Service Partner ont notifié à l'Autorité de la concurrence leur projet de création d'une entreprise commune de plein exercice dénommée Extime Food & Beverage Paris dont l'objet est d'exploiter à terme la quasi-totalité des points de vente de restauration situés dans les aéroports de Paris-Roissy Charles de Gaulle et Paris-Orly.

Au terme de la première phase d'examen (dite « phase 1 »), l'Autorité considère qu'il existe un doute sérieux d'atteinte à la concurrence du fait de l'opération qui justifie un examen approfondi de l'opération (dit de « phase 2 »).

L'ouverture de cette phase 2 sera notamment l'occasion pour l'Autorité de procéder à une consultation des acteurs du marché, par le biais d'auditions ou de nouveaux tests de marché.



Restauration commerciale en aéroport : L'Autorité de la concurrence ouvre une phase d'examen approfondi dans le cadre du projet de création d'une entreprise commune par les groupes Aéroport de Paris et Select Service Partner

[Lire le communiqué](#)